



## Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

**3381**<sup>e</sup> séance

Jeudi 26 mai 1994, à 11 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Gambari . . . . .	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Brésil . . . . .	M. Sardenberg
	Chine . . . . .	M. Li Zhaoxing
	Djibouti . . . . .	M. Dorani
	Espagne . . . . .	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Gnehm
	Fédération de Russie . . . . .	M. Vorontsov
	France . . . . .	M. Mérimée
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Keating
	Oman . . . . .	M. Al-Tae
	Pakistan . . . . .	M. Marker
	République tchèque . . . . .	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Abimana

## Ordre du jour

Amérique centrale : efforts de paix

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (S/1994/561 et Add.1)

Lettre datée du 24 mai 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1994/612)

*La séance est ouverte à midi.*

## Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Amérique centrale : efforts de paix

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (S/1994/561 et Add.1)**

**Lettre datée du 24 mai 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1994/612)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, document S/1994/561 et Add.1; et d'une lettre datée du 24 mai 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/1994/612.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/613, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Gnehm** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les mesures que prend aujourd'hui le Conseil en renouvelant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) représentent non seulement le succès que continue de connaître cette opération aux yeux de la communauté internationale mais une victoire pour le peuple salvadorien, victoire de la paix sur l'adversité, de la démocratie sur la guerre, de la conciliation

sur l'hostilité. Au nom de mon gouvernement, je félicite le peuple salvadorien et lui rend hommage de la réussite des élections auxquelles ont participé toutes les parties dans une étape politique pacifique, quoique imparfaite.

Le rôle de l'ONUSAL dans le processus de paix salvadorien est absolument capital. Ce processus a transformé la vie politique en El Salvador et apporte l'espoir d'un brillant avenir pour un pays qui, il y a quelques années à peine, était ravagé par la polarisation violente de la société.

Mon gouvernement doit reconnaître le rôle remarquable joué par le Président sortant Alfredo Cristiani dans cette transition encourageante vers la paix. De même, cette transition n'aurait pas été possible sans la coopération et la détermination du FMLN. Le calendrier d'application des accords non encore exécutés qui vient d'être complété est la preuve de la coopération qui continue d'exister entre les parties.

Nous nous félicitons vivement de l'engagement pris par le Président désigné Armando Calderón Sol, réaffirmé ici à New York, d'exécuter intégralement les Accords de paix et de sa promesse de poursuivre cette importante progression vers la création de ce qu'il a appelé un «El Salvador entièrement nouveau».

Il reste toutefois beaucoup à faire dans l'application d'éléments importants de ces accords. Nous notons en particulier la nécessité d'un déploiement total de la nouvelle police nationale civile, de l'achèvement du programme de transfert des terres et du programme de réforme, de l'aide aux anciens combattants et de l'application de toutes les recommandations de la Commission de la vérité. Nous pensons que l'ONUSAL peut continuer, et continuera, à fournir une assistance et des conseils importants au cours de l'étape finale de l'application des Accords de paix.

Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général, dont il fait part dans son rapport du 11 mai, de continuer à réduire l'effectif de l'ONUSAL à mesure qu'elle atteindra ses objectifs. Nous tenons à souligner qu'il importe de continuer de surveiller les dépenses de l'ONUSAL, élément clef d'une gestion saine de toute opération de maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur ces questions extrêmement importantes qui doit paraître en août.

**M. Li Zhaoxing** (Chine) (*interprétation du chinois*) : Les histoires de réussite ne manquent pas dans les opérations de maintien de la paix, et celle de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) que

nous examinons aujourd'hui est sur le point de s'ajouter à ce palmarès. L'expérience en El Salvador montre que le succès d'une opération de maintien de la paix dépend avant tout de la sincérité et de la volonté politique des parties à un conflit de le résoudre et de parvenir à la réconciliation. Ce n'est que par le biais des parties à un conflit que ses causes profondes peuvent réellement être éliminées. En dernière analyse, le rôle des opérations de maintien de la paix est de compléter et d'encourager ce processus.

Les progrès réalisés dans le processus de paix en El Salvador ont été chèrement acquis, et le succès total du mandat de l'ONUSAL exige encore de nouveaux efforts de la part du Gouvernement salvadorien et du FMLN pour combler les retards subis par l'application des Accords de paix et commencer à mettre rapidement en oeuvre le «Calendrier d'application des principaux éléments non encore exécutés des Accords de paix» arrêté récemment, notamment en ce qui concerne des questions telles que le déploiement de la police nationale civile, le transfert des terres, et la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, afin d'éviter l'échec faute d'un dernier effort.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis traduit cet esprit, et la délégation chinoise votera par conséquent pour lui.

Bien que la Chine et l'Amérique latine soient géographiquement très éloignées, la Chine a toujours attaché une grande importance au processus de règlement pacifique des conflits en question et a activement appuyé les efforts inlassables déployés par le Conseil de sécurité pour rétablir la paix et la stabilité dans ces pays déchirés par la guerre. La Chine continuera d'agir de même à l'avenir.

**M. Sardenberg** (Brésil) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Brésil suit avec un vif intérêt l'évolution du processus politique en El Salvador. Nous partageons l'évaluation positive à laquelle a procédé le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la situation dans ce pays. L'intégration du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) dans la vie politique du pays et la mise en oeuvre d'un processus électoral qui s'est déroulé dans des conditions généralement acceptables indiquent que les Salvadoriens sont très près de voir aboutir le processus de paix.

Le Brésil se réjouit tout particulièrement de l'accord intervenu entre le Gouvernement et le FMLN sur le «Calendrier d'application des principaux éléments non encore exécutés», qui a été signé le 19 mai. Des questions telles que le déploiement de la police nationale civile et la démobilisation de la police nationale, ainsi que le programme

de transfert des terres représentent des dispositions importantes pour la réconciliation nationale. Il est essentiel que les parties poursuivent leurs efforts en vue d'atteindre les nombreux objectifs fixés dans les Accords de paix.

Beaucoup a été fait, je le reconnais, mais en ce moment si important pour la consolidation de la paix en El Salvador, il serait très inquiétant que l'ONU se dissocie de ce processus. Bien que des progrès notables aient été réalisés, d'importants éléments des Accords n'ont toujours pas été pleinement exécutés. C'est pourquoi la délégation brésilienne appuie la prorogation, pour une période de six mois, des activités de vérification et de bons offices de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), à laquelle le Brésil participe activement. De même, nous espérons que les parties continueront de s'acheminer vers la réconciliation nationale et se conformeront entièrement à toutes les dispositions des accords de Chapultepec et du récent accord signé le 19 mai.

La délégation brésilienne reconnaît le rôle important joué par le Président Alfredo Cristiani et les dirigeants du FMLN dans la consolidation de la paix en El Salvador. Nous exprimons également notre reconnaissance au Secrétaire général, à M. Augusto Ramírez Ocampo et au personnel de l'ONUSAL. La délégation brésilienne tient également à souhaiter la bienvenue à M. Ter Horst, qui, le 1er avril dernier, a été nommé nouveau Représentant spécial du Secrétaire général.

Le processus de paix en El Salvador contient les éléments nécessaires pour servir d'exemple au monde entier. Le Conseil de sécurité doit toutefois continuer de suivre de près la situation afin d'empêcher que le processus de réconciliation nationale ne soit compromis d'une quelconque façon.

El Salvador semble sortir d'une longue période d'espoirs perdus et se trouver à l'aube d'une ère nouvelle, issue des Accords de paix et de la décision de son peuple d'opter en faveur de la démocratie et de l'état de droit. Le Brésil continuera d'appuyer le processus de paix en El Salvador, peuple frère d'Amérique latine, tant au Conseil de sécurité que dans les autres organes des Nations Unies.

**M. Yañez-Barnuevo** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport en date du 11 mai sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et des cinq rapports sur le processus électoral qui a été supervisé par la Division électorale de l'ONUSAL. Je voudrais également mentionner les deux

rapports sur la situation des droits de l'homme en El Salvador présentés à l'Assemblée générale depuis le mois de novembre dernier sur la base des travaux de la Division des droits de l'homme de l'ONUSAL.

Je rends par ailleurs hommage aux Représentants du Secrétaire général en El Salvador : M. Ramírez Ocampo, qui a occupé son poste jusqu'au 31 mars dernier, et M. Ter Horst qui lui a succédé depuis. L'un et l'autre se sont acquittés de leur mission de manière extrêmement louable et ont beaucoup contribué au succès de l'ONUSAL dans ses tâches d'observation et d'appui au processus de réconciliation nationale du peuple salvadorien.

Depuis l'adoption de la résolution 888 (1993), en novembre de l'année dernière, qui prorogea le mandat de l'ONUSAL que nous nous apprêtons aujourd'hui à proroger une fois encore, El Salvador a tenu des élections présidentielles, législatives et municipales et a également élu ses représentants au Parlement centraméricain. Les élections des 20 mars et 27 avril derniers sont des jalons historiques qui montrent que le conflit qui avait duré 12 ans est définitivement réglé, puisque le FMLN fait désormais partie du système politique salvadorien et que s'ouvre ainsi une nouvelle étape pour le développement institutionnel et démocratique de ce pays.

Le Conseil de sécurité, dans la déclaration de son Président, du 7 avril dernier, a constaté que le premier tour de scrutin s'était déroulé normalement dans un climat de liberté et de sécurité, tout comme le deuxième tour des élections présidentielles, en dépit, dans les deux cas, de certaines défaillances sur les plans de l'organisation et de la participation. Cela souligne la nécessité pour les institutions salvadoriennes d'entreprendre une réforme du système électoral de façon à garantir à tous les électeurs salvadoriens l'exercice de leur droit de vote.

Dans ce contexte, ma délégation prend acte de l'offre, faite par l'Organisation des Nations Unies, d'apporter son assistance technique à ces institutions pour que cette réforme électorale puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles comme le souhaite, j'en suis sûr, toutes les forces politiques et sociales d'El Salvador.

Si les élections sont certainement un jalon très important, elles ne représentent pas la fin du processus politique découlant des Accords de paix signés il y a un peu plus de deux ans par le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN). Le rapport du Secrétaire général, en date du 11 mai, démontre

que l'application de dispositions importantes de ces Accords reste partielle.

Je crois que nous sommes tous convaincus de l'importance de ces dispositions non encore appliquées : d'une part, l'exécution intégrale des programmes de réinsertion des anciens combattants, notamment ceux liés au transfert des terres; d'autre part, l'application intégrale des recommandations de la Commission de la vérité et, tout aussi important, le remplacement de la totalité de la police nationale par une police nationale civile, dans des conditions respectant l'équilibre délicat prévu par les Accords de paix, élément pour lequel, de même que pour d'autres aspects de l'exécution des Accords de paix, l'Espagne a fourni une contribution spéciale par la voie de l'ONUSAL ou par diverses voies, notamment bilatérales.

Bien que les retards et les difficultés qui font obstacle à l'exécution de ces Accords soient une source de préoccupation, la volonté manifestée par le Gouvernement salvadorien et par le FMLN, ainsi que par d'autres secteurs et institutions du pays, de procéder à leur pleine mise en oeuvre est un motif d'espoir, et c'est l'occasion ici de reconnaître l'effort déployé par les Salvadoriens pour surmonter les antagonismes du passé.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la conclusion, le 19 mai dernier, d'un Accord sur un calendrier d'application des principaux éléments non encore exécutés des Accords de paix. Ce calendrier, qui reprend les dispositions relatives aux modalités d'exécution de ces accords, doit être rigoureusement appliqué et, le cas échéant, vérifié par l'ONUSAL.

Le Conseil, aux termes du projet de résolution dont nous sommes saisis, engage les parties à ne ménager aucun effort pour respecter les dispositions de ce calendrier, ce qui, en définitive, revient à leur adresser un appel pour qu'elles respectent intégralement les Accords de paix sur lesquels porte le calendrier.

Nous sommes certains que l'appel du Conseil trouvera un écho dans tous les secteurs politiques salvadoriens, étant donné la bonne volonté dont ils ont fait preuve. Je voudrais relever, tout particulièrement, l'engagement en faveur des Accords de paix pris par le Président désigné Calderón Sol, engagement qu'il a réaffirmé devant le peuple salvadorien et, ensuite, en présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe des amis du Secrétaire général au cours de sa visite récente à New York, à la veille de son investiture qui aura lieu le 1er juin prochain.

Les membres du Conseil savent que la présence de l'ONUSAL, qui fera l'objet des adaptations nécessaires, continuera pendant cette période d'être pleinement justifiée. La consolidation de la paix est cruciale et l'assistance des Nations Unies reste nécessaire pour accompagner le processus et appuyer les efforts déployés par les Salvadoriens eux-mêmes. Ceux-ci doivent assumer leurs responsabilités dans cette tâche d'édification qui leur incombe essentiellement. À cet égard, l'Espagne est sûre qu'ils sauront faire aboutir le processus de paix d'une manière qui fasse honneur aux accords historiques signés à Chapultepec.

Dans quelques jours, le Groupe mixte chargé d'enquêter sur les groupes armés irréguliers présentera les conclusions de ses travaux des six derniers mois. Le souvenir des épisodes du passé doit servir d'incitation pour faire en sorte qu'ils ne se répètent plus jamais et pour faire apprécier à leur juste valeur les énormes progrès réalisés ces dernières années.

À partir du 1er juin, seront mises en place en El Salvador de nouvelles institutions qui ne font plus aujourd'hui l'objet d'aucun doute quant à leur légitimité. S'il en est ainsi, c'est grâce essentiellement à l'attitude résolue de l'administration antérieure du Président Cristiani et des dirigeants du FMLN. Ensemble, ils ont permis l'évolution vers un nouveau chapitre de l'histoire d'El Salvador, un chapitre où le rôle principal revient à la société civile et aux partis politiques intégrés dans un système démocratique.

**M. Cárdenas** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité se penche aujourd'hui sur la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), franchissant ainsi une étape de plus qui revêt une importance décisive pour la consolidation démocratique dans ce pays frère.

La transparence et la légitimité constatées au cours du processus électoral sont des signes sans équivoque de la volonté de démocratie déjà exprimée par le Gouvernement et par le peuple salvadoriens et de leur décision irrévocable de consolider leurs institutions civiles dans un cadre de paix et de respect mutuel par les divers secteurs politiques qui y participent. La poursuite de ce processus électoral et le ferme engagement en faveur de la consolidation de la paix et de la démocratie en El Salvador, conformément aux dispositions des accords de Chapultepec, justifient le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies et montrent que les instruments de l'Organisation sont bien adaptés au besoin de résoudre les crises, lorsque les parties intéressées manifestent une volonté de conciliation pacifique.

Voilà pourquoi nous appuyons la proposition faite par le Secrétaire général, étant bien entendu que cette force doit être réduite progressivement, avec une certaine souplesse, afin de garantir que soit mené à bien son mandat et d'aider ainsi à l'application des derniers éléments qui ont retardé l'exécution du calendrier prévu par les Accords de paix. Cette prorogation du mandat de l'ONUSAL doit être renforcée d'un appel aux parties pour qu'elles honorent sans tarder les engagements pris, en comblant les retards signalés par l'établissement d'un calendrier adapté à la réalité.

Ma délégation a participé activement, chaque fois que cela a été nécessaire, à toutes les négociations préliminaires qui ont permis l'élaboration du texte dont nous sommes saisis. Cette participation nous a donné l'occasion d'affirmer une fois de plus notre engagement à défendre la cause de la démocratisation et de la pacification de la région centraméricaine, processus auquel nous avons activement contribué par l'envoi, dans un premier temps, d'observateurs militaires, dans le cadre du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), ensuite, d'une unité de vedettes de patrouille et, aujourd'hui, d'une équipe de médecins militaires et d'observateurs civils qui ont assisté aux deux tours de scrutin qui se sont déroulés en mars et en avril derniers en El Salvador.

De même, nous continuerons d'appuyer l'achèvement de ce processus et toute initiative qui, dans le cadre de notre organisation, peut contribuer à la mise en oeuvre des accords économiques et sociaux découlant des Accords de paix. Pour toutes ces raisons, ma délégation votera pour le projet de résolution à l'examen.

**M. Vorontsov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe appuiera le projet de résolution relatif au renouvellement du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) pour une période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1994, dans les conditions recommandées par le Secrétaire général dans son rapport (S/1994/561).

Nous pensons que le succès des élections présidentielles et parlementaires qui ont eu lieu récemment en El Salvador doit en grande partie être porté au crédit de la communauté internationale, avant tout l'Organisation des Nations Unies, son Secrétaire général et ses représentants ainsi que tout le personnel de l'ONUSAL.

La Fédération de Russie estime qu'avec la tenue des élections en El Salvador, la Mission a en principe accompli l'essentiel de son travail. En même temps, le projet de résolution d'aujourd'hui est rendu nécessaire par le fait

— comme le Secrétaire général le signale dans le rapport — qu'au lendemain des élections, certains problèmes n'ont toujours pas été réglés. Des obstacles et des difficultés subsistent dans l'exécution d'aspects importants des Accords de paix, ce qui exige le recours aux bons offices du Secrétaire général ainsi que la poursuite des tâches destinées à veiller au respect, par les parties, de leur obligation d'assurer l'achèvement rapide du processus de paix.

Nous attachons à cet égard une importance particulière à l'appel pressant lancé dans le projet de résolution au Gouvernement salvadorien et au FMLN pour qu'ils respectent strictement l'Accord sur un calendrier d'application des principaux éléments des Accords de paix ainsi qu'à la requête adressée au Secrétaire général pour qu'il tienne le Conseil de sécurité informé, selon qu'il conviendra, des progrès réalisés dans l'application de l'Accord, et de lui faire rapport le 31 août 1994 au plus tard en ce qui concerne le respect du calendrier d'application et les autres questions pertinentes.

Nous attachons aussi une grande importance à la demande adressée au Secrétaire général pour qu'il fasse rapport au Conseil avant le 1er novembre 1994 au sujet de l'exécution et de l'achèvement du mandat de l'ONUSAL ainsi que des modalités de son retrait progressif, et, agissant en consultation avec les institutions spécialisées compétentes, pour qu'il définisse les modalités de l'assistance à fournir à El Salvador, dans le cadre des Accords de paix, pendant la période qui suivra le retrait de l'ONUSAL, jusqu'à expiration de son mandat actuel. Cela permettra une transition sans heurts d'une opération de maintien de la paix à une activité d'assistance normale des institutions spécialisées des Nations Unies en faveur du processus de paix dans ce pays.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/613.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution

a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 920 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Mérimée** (France) : Ma délégation se réjouit des événements récents qui se sont déroulés en El Salvador. Après un conflit très meurtrier, qui a déchiré la société salvadorienne pendant de longues années, se sont tenues pour la première fois des élections démocratiques qui ont permis de doter ce pays d'un nouveau Gouvernement et d'un nouveau Parlement au sein duquel les anciens bel-ligérants siègent désormais côte à côte.

En se rendant aux urnes, les Salvadoriens ont montré qu'ils souhaitaient ainsi tourner une page de leur histoire. Ils ont manifesté leur volonté de vivre en paix plutôt que de continuer à faire la guerre. Ils ont préféré la voie de la réconciliation et du progrès à celle de la division et de la récession.

La France souhaite féliciter chaleureusement le Président sortant, M. Cristiani, et M. Shafick Handal, qui dirige le FMLN, pour la retenue dont ils ont fait preuve et pour la volonté qu'ils ont manifestée d'amener le processus de paix jusqu'à ce terme. Nous espérons que le nouveau Président et l'opposition démocratique continueront de coopérer pour que soient intégralement mis en oeuvre les accords de Chapultepec.

L'ONUSAL a joué un rôle très important dans la surveillance de l'application de ces accords. C'est la raison pour laquelle la France a décidé de voter pour cette résolution, qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies d'une durée de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1994.

Pour autant, mon pays estime qu'il faudra prochainement mettre fin à cette opération de maintien de la paix. Nous comprenons que l'ONUSAL dispose de la pleine confiance des parties pour superviser certains éléments des accords de Chapultepec, notamment le déploiement de la police nationale civile et la démobilisation de l'actuelle police nationale. La France regrette que dans ce dernier domaine le calendrier initial prévu par les Accords de paix n'ait pas été pleinement respecté. Nous demandons que les parties s'engagent à respecter scrupuleusement le nouveau calendrier déterminé le 19 mai 1994 pour appliquer ces points essentiels de l'Accord.

En revanche, nous estimons que les aspects économiques et sociaux des Accords de paix, dont certains pourraient se terminer au-delà de l'année 1995, peuvent être pris en charge dès maintenant par les institutions spécialisées des Nations Unies. La résolution 920 (1994) le prévoit désormais explicitement. La France engage le Secrétariat à prendre dès à présent l'attache de ces institutions, en particulier le PNUD, qui oeuvre déjà au Salvador, afin de mettre en place des actions qui permettront de relayer l'ONUSAL en El Salvador dans la phase de consolidation de la paix.

Les Nations Unies sont aujourd'hui sollicitées sur l'ensemble de la planète. Les ressources de l'Organisation sont rares et précieuses. Il nous faut les réserver pour les situations qui relèvent véritablement du maintien de la paix. Pour cette raison, il est nécessaire que le Conseil de sécurité sache mettre fin à une opération lorsque les circonstances ne justifient plus son maintien. Ce sera bientôt le cas en El Salvador, et nous en sommes heureux car cela sera signe de succès.

**Sir David Hannay** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : L'adoption de cette résolution constitue une étape importante et, il faut l'espérer, décisive, dans le processus de paix en El Salvador. Grâce aux efforts de la communauté internationale et des Nations Unies, et, surtout, grâce au courage et à la détermination du peuple salvadorien lui-même, les élections ont eu lieu avec la participation de toutes les parties et, d'une manière générale, ont été jugées libres et régulières par les observateurs des Nations Unies. La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) a joué un rôle capital dans les événements historiques qui ont conduit à ces élections. L'Organisation des Nations Unies peut à juste titre être fière de ses réalisations ainsi que de la compétence et du dévouement du personnel international qui a participé à l'opération.

Il reste maintenant à El Salvador, et à l'ONUSAL, à renforcer les acquis du processus de paix et du déroulement des élections. C'est pourquoi mon gouvernement estime qu'il est juste que le mandat de l'ONUSAL ait été prorogé pour une nouvelle période de six mois, qui coïncide avec les six premiers mois de fonctionnement du nouveau Gouvernement salvadorien. Comme le Secrétaire général le dit clairement dans son rapport, et comme le Président désigné d'El Salvador l'a reconnu, il y a encore à faire pour mettre en oeuvre les dispositions restantes des Accords de paix. L'élan acquis ne doit pas faiblir. Mais, de plus en plus, ce sont les Salvadoriens eux-mêmes qui devront se charger de cette tâche. La communauté internationale peut et doit

continuer d'appuyer le processus de paix, mais elle ne peut pas ni ne doit pas se substituer au peuple salvadorien dans cette tâche.

Ma délégation a été considérablement encouragée à cet égard par l'accord signé le 19 mai par le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN, et par le fait que le Président désigné a réaffirmé à vous-même, Monsieur le Président, et au Secrétaire général son engagement à respecter le calendrier arrêté dans cet accord.

L'ONUSAL doit accomplir d'importantes tâches dans les mois à venir. Mais elle arrive — et c'est tout à son honneur — au bout de son travail, et le processus de sa dissolution doit également avancer. Le rôle futur des Nations Unies en El Salvador se situera dans les domaines du développement et des droits de l'homme et non pas dans celui du maintien de la paix. Mon gouvernement appuiera les efforts internationaux en vue de créer un cadre coordonné pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies en El Salvador après le retrait de l'ONUSAL. La résolution que nous venons d'adopter est un pas crucial dans ce processus.

Je voudrais terminer en adressant les félicitations de mon gouvernement au Président désigné et aux représentants nouvellement élus du peuple d'El Salvador. Ils bénéficient de notre appui dans la poursuite de leur tâche de mise en oeuvre des Accords de paix et de reconstruction de leur pays.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de chef de la délégation nigérienne.

Le Nigéria partage la joie et la satisfaction immenses du peuple d'El Salvador devant les progrès accomplis par l'ONUSAL dans son pays. Nous voudrions rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour leurs efforts en El Salvador, ainsi qu'à ceux qui ont joué un rôle si vital dans le processus de paix dans ce pays.

Depuis plus de 12 ans, ce pays recherche, non sans de grandes difficultés, une paix durable. Grâce aux élections qui ont été tenues dans ce pays jusqu'à présent, il semble enfin être maintenant au seuil d'une paix durable. Je voudrais féliciter le Président désigné, avec lequel j'ai eu le privilège de m'entretenir en ma qualité de Président du Conseil de sécurité. La délégation nigérienne estime néanmoins qu'il reste encore beaucoup à faire pour que la paix puisse enfin s'enraciner dans le pays. Les Nations Unies ne

sauraient, à ce stade, tourner le dos au peuple d'El Salvador. C'est pourquoi le Nigéria appuie la teneur de cette résolution, qui prie le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN de respecter l'accord sur un calendrier d'application des principaux éléments non encore exécutés des Accords de paix. Cette résolution décide aussi à juste titre de proroger le mandat de l'ONUSAL jusqu'au 30 novembre 1994 dans les termes recommandés par le Secrétaire général.

Le Nigéria a toujours estimé et tient à répéter que la question n'est pas de savoir s'il faut mettre fin à une mission dont la tâche a été accomplie. Dans le cas de l'ONUSAL comme dans celui de toutes les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la question est de savoir comment mettre un terme à une opération qui a ou semble avoir exécuté et achevé son mandat, de manière telle et à un moment tel que les résultats des mesures prises par le Conseil ne soient pas annulés.

Nous nous associons à l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle continue de soutenir le processus de paix en El Salvador, appel qui s'adresse notamment à tous les organismes internationaux qui s'occupent des questions de développement et de financement. Le Nigéria se réjouit d'avoir voté pour la résolution concernant El Salvador qui vient d'être adoptée, et nous appelons de nos vœux un El Salvador qui jouisse de la paix et qui soit en mesure de reprendre son programme de reconstruction, de redressement et de développement.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 35.*